



Ixelles  
Elsene

# QUARTIER BAILLI EN FÊTES

## RÈGLEMENT DU CONCOURS



### Article 1 – Organisation

L’ASBL de développement économique **Entreprenedre XXL**, ASBL para-communale rattachée au service Commerce de la Commune d’Ixelles, dont le siège social est situé Chaussée d’Ixelles 172 à 1050 Ixelles organise un jeu-concours gratuit dans le cadre d’un projet de dynamisation économique du quartier Bailli à Ixelles. Le jeu-concours se déroule du vendredi **12 décembre 2025 au mardi 06 janvier 2026 inclus.**

### Article 2 – Participation

**2.1** Les tickets de participation sont distribués **gratuitement**, dans la mesure des stocks disponibles, **sans montant minimum d’achat** dans les commerces ixellois participants situés dans la rue Bailli et Parvis de la Trinité ainsi que dans les différentes rues attenantes aux travaux.

**2.2** Les commerçants participants remettent les tickets à leurs clients entre le **12/12/2025 et le 06/01/2026 au plus tard.**

**2.3** Pour participer, les tickets complétés doivent être déposés dans les urnes prévues à cet effet dans les commerces participants **au plus tard le mardi 6 janvier 2026 à 13h00**. La liste des commerces participants est disponible en ligne, sur le site de l’ASBL Entreprenedre XXL : <https://entreprenedrexl.be/fr/bailli-en-fetes/>

**2.4** Chaque participant doit obligatoirement indiquer :

- une **adresse e-mail valide** ; un **numéro de téléphone valide**.

À défaut, le ticket pourra être considéré comme invalide.

**2.5** Le jeu est ouvert à toute personne majeure ou mineure avec accord parental, à l’exception des organisateurs et de leurs familles vivant sous le même toit.

### Article 3 – Données personnelles

Les données collectées (e-mail et numéro de téléphone) seront utilisées **exclusivement** par l’ASBL Entreprenedre XXL pour contacter les gagnants. Aucune donnée ne sera transmise ou utilisée à d’autres fins. Les tickets seront détruits après la clôture du concours et la distribution des lots.

### Article 4 – Modalités du jeu

**4.1.** Le jeu consiste à répondre à une unique question : « **Combien de cadeaux sont exposés dans la vitrine du 71 rue du Bailli ?** »

**4.2.** Seuls les tickets comportant la bonne réponse participeront au tirage au sort.

**4.3.** Le tirage au sort aura lieu le **08 janvier 2026** parmi les réponses exactes.

### Article 5 – Lots

**5.1.** Les lots sont constitués des cadeaux exposés dans la vitrine, ces présents sont offerts par les commerçants du quartier. Pour des raisons évidentes, ce règlement ne peut pas préciser le nombre exact de lots à gagner.

**5.2.** Chaque ticket gagnant donne droit à **un seul lot maximum**.

**5.3.** Les gagnants seront contactés par e-mail et par téléphone.

### Article 6 – Retrait des lots

**6.1.** Les lots pourront être retirés auprès de la **Commune d’Ixelles – Service Commerce**, à partir du **09 janvier 2026** et ce jusqu’au **09 février 2026**, aux horaires suivants : Du lundi au vendredi : **8h30 – 12h30**.

**6.2.** En cas d’impossibilité de s’y rendre dans ces plages horaires, le gagnant peut contacter l’ASBL Entreprenedre XXL au **0490 522 417 / [xxl.entreprendre@ixelles.brussels](mailto:xxl.entreprendre@ixelles.brussels)** afin de convenir d’un autre moment ou lieu de retrait.

**6.3.** Les lots non réclamés avant le **09 février 2026** seront soit : offerts à une association ; conservés par l’ASBL en vue de futurs projets.

### Article 7 – Responsabilité

L’organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, retard ou détérioration des tickets, ou d’informations de contact incorrectes fournies par le participant.

### Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur simple demande auprès de l’ASBL Entreprenedre XXL ou des commerces participants.